

Rapport N° 38

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christian Udasse "Pour l'organisation annuelle et la mise en place d'un festival du développement durable à Nyon"

Nyon, le 24 février 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mmes Roxane Faraut (Présidente) et Séverine Lugeon et de MM. Luigi Altieri, Marc Bourqui, Régis Joly (rapporteur), Christian Udasse et Jürgen Vogel s'est réunie le 15 février 2012 pour étudier le préavis cité en titre. Monsieur Patrick Buchs était excusé.

Pour ce faire, elle a entendu M. Daniel Rossellat, Syndic, et Mme Sarah Huber, déléguée au développement durable. Elle les remercie vivement pour les nombreuses informations complémentaires fournies.

En introduction, M. le Syndic rappelle les considérations que la Ville a prises en comptes pour motiver sa réponse. Il revient notamment sur l'importance du rapport coût/impact des mesures examinées (dont la proposition du postulant de créer un festival annuel du développement durable à Nyon). Il rappelle également que la Ville de Nyon, avec ses quatre grands festivals annuels (en y incluant le Caribana Festival) et ses plus de 600 manifestations ponctuelles offre une grande diversité d'occasions et que l'ajout d'un festival supplémentaire n'apporterait qu'une contribution marginale à ce calendrier. Il insiste encore sur le fait que selon lui, la taille de la Ville ne se prête pas à l'organisation d'une telle manifestation, à moins d'y allouer des moyens disproportionnés.

La solution alternative que la Commune propose cherche à mettre en valeur ce qui existe déjà, sous l'angle du développement durable, en renforçant la dimension sociale des événements retenus, mais sans insister sur l'aspect « moralisateur et scolaire » d'un cadre trop didactique. L'objectif est de faire ressortir de chaque événement les aspects durables déjà mis en place et d'inciter les organisateurs à faire plus, sachant que « chacun fait du développement durable, mais souvent sans le savoir ». A ce titre, la Ville de Nyon éditera prochainement un « *Guide pour l'organisateur responsable* » qui sensibilisera ces derniers à tous les aspects du développement durable dans le cadre de l'organisation d'événements sportifs, culturels ou autres.

Le postulant prend acte de cette réponse et précise encore son intention première, à savoir non seulement de « labéliser développement durable » des événements existants, mais encore les regrouper sur une période donnée, si possible en connexion avec un événement porteur, pour permettre à Nyon de se démarquer. Il regrette que des exemples de villes de taille comparables, notamment dans le Canton de Genève, n'aient pas été

examinés. Sur ce point particulier, Mme Huber conteste la non prise en considération des festivals genevois, mais les replacent dans leur contexte de manifestations initiées et soutenues financièrement par le Canton. Par ailleurs, elle rappelle que les délégués au développement durable de Suisse romande se réunissent régulièrement pour échanger leurs expériences.

Un commissaire évoque une proposition faite par la Fondation Philiass¹, fondation oeuvrant depuis plus de 10 ans pour développer la responsabilité sociale des entreprises, d'organiser une rencontre entre entreprises de la région et associations recherchant des fonds. La Ville a malheureusement dû renoncer à cette proposition pour des raisons de calendrier et de coûts.

La Commission relève que le concept de festival du développement durable « à l'année », fédérant des événements existants en leur adjoignant des éléments thématiques, mais en ne conservant le développement durable que comme fil rouge, est original vu qu'il n'existe pas d'équivalent alentours. Elle estime également qu'une manifestation exclusivement dédiée au développement durable risquerait de n'intéresser qu'un public de convaincu, alors que des volets thématiques combinés à d'autres événements permettraient d'élargir le cercle des publics touchés. Elle est toutefois quelque peu sceptique sur sa faisabilité et insiste pour que la communication sur cet événement soit pensée avec soins, tant il est vrai que l'offre en manifestations diverses est déjà fort riche. Elle souhaite qu'un bilan puisse être présenté au Conseil communal après deux ou trois ans de pratique.

La Commission estime également que l'événement dont rêve le postulant n'est pas complètement utopique, mais qu'il doit être pensé à l'échelle de la région, plutôt qu'à celle de la Ville et qu'il doit être le fait d'individus plutôt que de collectivités, le développement durable étant avant tout une question de responsabilité individuelle.

Par conséquent, considérant ce qui précède, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accéder à la demande de la Municipalité et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 38 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christian Udasse du 19 avril 2011 "Pour l'organisation annuelle et la mise en place d'un festival du développement durable à Nyon",

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte du rapport municipal N° 38 valant réponse au postulat M. le Conseiller communal Christian Udasse du 19 avril 2011 "Pour l'organisation annuelle et la mise en place d'un festival du développement durable à Nyon".

La Commission :

Luigi Altieri
Patrick Buchs
Régis Joly (rapporteur)
Christian Udasse

Marc Bourqui
Roxane Faraut (Présidente)
Séverine Lugeon
Jürgen Vogel

¹ www.philiass.org.